

8. LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

CONTEXTE

Le coup d'État avorté en Union soviétique, en août 1991, et la dissolution du pays, en décembre 1991, sont les événements clés qui ont mis fin à l'habituelle guerre froide entre Washington et Moscou et, par voie de conséquence, à l'époque de la limitation des armements telle que nous la connaissions jusqu'alors. Depuis les années 1960, les efforts des Américains et des Soviétiques pour restreindre les arsenaux nucléaires étaient caractérisés par de longues et difficiles négociations qui aboutissaient à des ententes limitées fixant des plafonds pour certaines catégories d'armes. La Guerre froide terminée, ces mécanismes de limitation des arsenaux nucléaires ont été remplacés par des réductions unilatérales importantes et des dispositions bilatérales qui feront l'objet de traités plus tard.

Le 31 juillet 1991, à Moscou, M. Mikhaïl Gorbatchev, alors président de l'URSS, et son homologue américain, M. George Bush, signaient le Traité sur la réduction des armements stratégiques (START), dont la négociation s'est tenue dans le cadre des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales (ANS), entamés en janvier 1985. Ces derniers débouchaient, quant à eux, en 1987, sur la signature d'un traité prévoyant l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée (le Traité FNI), soit de 500 à 5 500 kilomètres. Au 1^{er} juin 1991, l'URSS et les États-Unis avaient éliminé toute cette catégorie de missiles.

Avant la conclusion du Traité START, deux traités sur les armes nucléaires stratégiques avaient été conclus. En 1972, les deux superpuissances avaient signé l'accord SALT I et, en 1979, l'accord SALT II, qui fixaient des plafonds numériques pour les armes nucléaires stratégiques intercontinentales que les deux pays pouvaient posséder. Par missiles intercontinentaux, on entend des missiles capables d'atteindre un continent à partir d'un autre, c'est-à-dire de franchir au moins les 5 500 kilomètres qui séparent les territoires des deux superpuissances.

Le Traité START

En vertu du Traité START, les deux pays ne peuvent déployer plus de 1 600 vecteurs de missiles balistiques intercontinentaux tirés à partir du sol (ICBM), de sous-marins (SLBM) et de bombardiers lourds. Ce plafond comporte un sous-plafond de 154 «gros» ICBM. Cette clause vise les missiles SS-18 soviétiques, les États-Unis ne possédant aucun missile lourd. Les deux parties peuvent déployer chacune 6 000 ogives